

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 72 (1992)
Heft: 2

Artikel: Adhésion à l'EEE ou à la CE : avantages concurrentiels pour la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887236>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Adhésion à l'EEE ou à la CE : avantages concurrentiels pour la Suisse

Le 26 mai dernier le Conseil fédéral déposait officiellement la demande d'adhésion à la Communauté européenne (CE) de la Confédération suisse. Le peuple et les cantons suisses se prononceront vraisemblablement le 6 décembre prochain sur la ratification par leur pays du traité instituant l'Espace économique européen (EEE). C'est dire si la question des rapports entre la Suisse et l'Europe - des douze ou des dix-neuf - se trouve actuellement au centre des discussions. Le Parlement lui-même en débattra au cours d'une session spéciale (du 2 août au 3 septembre) dans le cadre du programme législatif Eurolex (1).

Il est donc naturel que la Revue Economique Franco-Suisse soumette à ses lecteurs quelques éléments de réflexion particuliers, touchant aux avantages concurrentiels de la Suisse en cas de resserrement de ses liens institutionnels avec l'Europe. L'article qu'elle publie ci-après est dû à la Société pour le Développement de l'Economie Suisse (SDES) à Genève, et se fonde sur une étude fouillée de Monsieur Rolf Weder, parue en allemand l'an dernier (2).

LA DÉFINITION CONVENTIONNELLE DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

La doctrine classique opère une distinction entre les indicateurs et les éléments déterminants de la compétitivité d'une économie. Les premiers rendent compte du résultat, les seconds expliquent quels ont été ou quels seront les facteurs déterminants de la compétitivité. Sont utilisées comme indicateurs les variations du solde du commerce extérieur, du produit national brut ou de la productivité du travail. Le champ des éléments déterminants de la compétitivité internationale s'étend de divers indices de prix (taux de change, salaires et taux d'intérêt par exemple) aux conditions-cadres générales (charge fiscale, quote-part de l'Etat, politique sociale, concertation sociale, stabilité politique, etc.) en passant par la technologie mise en œuvre (investissements bruts, dépenses de recherche et dépenses de développement).

Le principal problème avec ces étalons est qu'ils ne sont pas toujours faciles à interpréter. La montée d'un taux de change peut être interprétée comme le signe de l'accroissement de la compétitivité (passée) d'un pays, mais elle peut aussi être comprise comme un facteur négatif par rapport à la compétitivité à venir. Un solde de balance extérieure en baisse ne traduit pas forcément une compétitivité en baisse : tout d'abord, le solde en lui-même ne dit rien de l'apport du commerce à la prospérité du pays ; ce qui compte, c'est la création de richesse ; deuxièmement, une diminution des exportations peut résulter d'un transfert de production qui accroît le revenu du capital en provenance de l'étranger et les prises de li-

cence. Enfin, des dépenses élevées de recherche et de développement n'influencent pas d'emblée positivement la compétitivité d'une économie ; la transformation de techniques importées en produits commercialisables peut revêtir une plus grande importance.

Les indicateurs et les éléments macro-économiques déterminants ne mènent pas très loin dans l'analyse de la compétitivité d'un pays. Il peut arriver qu'un pays dont le niveau de salaires est élevé, la monnaie surévaluée, le solde de la balance commerciale négatif, dont les taux d'intérêt sont en hausse et la quote-part de l'Etat élevée arrive à marquer des points dans la concurrence internationale. La stabilité politique tant vantée de la Suisse (relative prévisibilité des mesures politiques, concertation sociale, sécurité juridique, etc.) peut avoir des effets négatifs par le coup de frein qu'elle donne à la capacité d'adaptation de la politique et de l'économie. Elle n'a pas forcément des effets de la même intensité sur tous les aspects de l'économie. Il faut donc aller au-delà des agrégats de l'économie nationale.

NOUVELLES APPROCHES

Une théorie plus affinée et, partant, plus proche de la réalité doit pouvoir expliquer avec beaucoup de précision l'apparition d'avantages comparatifs et ainsi l'accès de certaines branches à la compétitivité internationale. L'interaction entre le comportement des entreprises et la politique économique de l'Etat joue ici un rôle déterminant. Les avantages comparatifs qui donnent lieu à des avantages durables dans la concurrence sont rarement d'origine extérieure, ils doivent être créés. Enfin, une théorie proche de la réalité doit aussi tenir compte de la globalisation croissante de nombreux marchés et du caractère de plus en plus multinational des entreprises.

(1) **Eurolex** est le nom donné au programme législatif qui prévoit notamment la modification, l'adaptation, de quelque 60 lois fédérales pour harmoniser le droit suisse au droit communautaire, dont l'EEE prévoit la reprise de l'acquis.

(2) **Rolf Weder**, Schaffung dynamischer Wettbewerbsvorteile / Die Chance eines EWR oder EG-Beitritts der Schweiz (La création d'avantages concurrentiels dynamiques / Les chances de l'adhésion de la Suisse à l'EEE ou à la CE), 1991. Editions Rüegger AG, Coire/Zurich.

La question de la compétitivité économique pourrait ainsi se diviser en trois chapitres : l’“attrait relatif”, la “compétitivité internationale” et les “avantages concurrentiels internationaux”.

L'attrait relatif

A l'échelon national, la notion de compétitivité doit être remplacée par celle d’“attractivité relative”. Les pays sont en concurrence les uns avec les autres quant aux facteurs de production mobiles sur le plan international. C'est le pays qui peut en tirer la plus forte productivité qui les attire. Qu'un pays perde son attractivité quant à certains facteurs de production indigènes ou étrangers (par exemple du personnel bien formé dans une branche), ces facteurs quittent le pays et celui-ci perd les avantages concurrentiels qui reposaient sur ces facteurs. Cela dit, l'attrait d'un pays ne doit pas porter sur tous les facteurs de production, mais sur ceux qui lui permettent de réaliser la plus grande création de richesse.

Compétitivité internationale

La notion de compétitivité est toujours de mise au niveau de l'entreprise qui doit s'affirmer dans la concurrence internationale. L'entreprise a la possibilité, sinon le devoir, de coordonner de manière optimale entre différents pays ses diverses activités qui s'insèrent dans un ensemble de création de richesse à l'échelle internationale. Dès qu'un pays perd de son attrait en tant que lieu d'implantation de certaines activités, l'entreprise sera amenée à émigrer (partiellement). Elle ne doit pas perdre sa compétitivité. Le scénario inquiétant évoqué par le professeur Kneschaurek, selon lequel les entreprises multinationales s'enrichissent de plus en plus, alors que le pays-siège s'appauvrit de plus en plus, est révélateur à cet égard. La globalisation actuelle de nombreux marchés soulève la question du rôle que joue encore le pays-siège pour les entreprises multinationales.

Avantages concurrentiels internationaux

Au niveau de la branche, la notion d’“avantages comparatifs” doit être remplacée par celle d’“avantages concurrentiels”. Les avantages relatifs qui président à la naissance d'une cer-

taine branche économique et la caractérisent ne sont pas donnés de l'extérieur par le pays dans lequel l'entreprise est implantée. Ils doivent être conquis, développés et sans cesse améliorés par les entreprises. L'Etat, par ses diverses interventions (réglementations et prescriptions relatives aux produits), peut favoriser ou au contraire entraver la création de branches entières. Là aussi, la globalisation croissante des marchés et des entreprises soulève la question de l'importance des avantages concurrentiels dans le pays-siège des entreprises multinationales.

LE NOUVEAU MODELE

Contrairement au modèle traditionnel, le nouveau modèle proposé n'est pas statique, mais dynamique. La concurrence internationale est façonnée à partir de quatre groupes d'éléments déterminants : les conditions relatives aux facteurs, les conditions de la demande, les branches apparentées et les fournisseurs ainsi que le groupe “stratégie, structure et concurrence”.

Conditions relatives aux facteurs

Les conditions relatives aux facteurs concernent les facteurs de production existant dans un pays. La présence de facteurs de progrès et de spécialisation est déterminante dans la constitution d'avantages concurrentiels internationaux. Peuvent être qualifiés de facteurs de progrès ceux qui n'existent pas en tant que tels (main-d'œuvre bon marché, matières premières), mais qui doivent être constamment dégagés par les investissements de l'Etat et par les investissements privés. C'est le cas notamment du travail très spécialisé, des infrastructures scientifiques de recherche et du capital humain au bénéfice d'une formation générale de niveau élevé. Les facteurs de production spécialisés sont ceux qui ne peuvent être utilisés que dans certaines branches précises et qui pour cette raison même sont hautement spécialisés : opticiens bien formés, institut de recherche pharmaceutique, personnel doté d'une formation supérieure dans le domaine financier. Les avantages concurrentiels qui reposent sur des facteurs de progrès et de spécialisation peuvent difficilement être “copiés” à l'“étranger” ; ils se perdent donc moins facilement que

ceux qui sont fondés sur des facteurs de base généraux. Ils revêtent une importance décisive quant à la durabilité sur le plan international.

Conditions de la demande

Les conditions de la demande sont celles qui caractérisent la demande intérieure d'un pays. Alors que la théorie commerciale met l'accent sur l'aspect quantitatif qu'elle considère comme un avantage (revenus d'échelle), il conviendrait de partir des caractéristiques qualitatives et de constater qu'un marché intérieur exigu pousse une branche sur le marché d'exportation, lui procurant ainsi une sorte d'avantage de la priorité sur le plan international, ce qui à long terme peut être payant pour le pays-siège. Mais d'autre part, la demande intérieure est déterminante, parce qu'elle donne aux entreprises de nouvelles impulsions en matière d'innovations et produits. A cet égard, les critères de la structure d'un segment, du niveau d'exigences et de l'anticipation sont importants. La structure d'un segment de la demande intérieure met en évidence les options d'un bien très demandé à l'intérieur. Le niveau d'exigences fait ressortir les préférences de la demande pour ce qui touche à la qualité d'un produit (en montrant par exemple quels sont les écarts admis en termes de qualité). Enfin, l'anticipation permet de voir si la demande intérieure précède les tendances internationales et par conséquent si les entreprises intérieures sont susceptibles de présenter un avantage internationalisable dans la couverture des besoins et l'évolution des produits. Une demande intérieure caractérisée par un niveau d'exigences assez élevé, qui anticipe les tendances mondiales de la demande, a des chances d'être à l'origine d'avantages concurrentiels durables.

Présence de branches apparentées et de fournisseurs

La présence de branches apparentées et de fournisseurs, pour peu qu'ils présentent eux-mêmes des avantages concurrentiels internationaux, notamment en ce qui concerne les facteurs, accélère le processus d'innovation. Les branches de fournisseurs peuvent, par leur apport au niveau des facteurs, faciliter la création d'avantages concurrentiels dans la branche acheteuse. Bien

souvent, des progrès techniques résultent d'une étroite collaboration entre les deux parties.

Stratégie, structure et concurrence

Ce quatrième élément déterminant est un élément-clé du modèle, car c'est de lui que dépend la pleine réalisation des trois autres conditions dans la création d'avantages concurrentiels. Il définit le cadre dans lequel les entreprises voient le jour, s'organisent, se structurent et sont gérées. Indépendamment du fait que les objectifs des collaborateurs et des directeurs peuvent différer d'un pays à l'autre et en dépit de la diversité des structures d'entreprises, le degré de concurrence notamment est très important sur le marché intérieur. La concurrence entre entreprises est un facteur stimulant qui les incite à détecter les besoins des clients potentiels et à améliorer constamment les facteurs de production. Il ressort de l'étude que les entreprises monopolistiques indigènes deviennent rarement compétitives sur le plan international.

Synergies

Il n'y a d'avantages concurrentiels durables que si plusieurs des quatre éléments déterminants décrits ci-dessus déclenchent une impulsion positive dans un pays. Ce processus se déroule par auto-alimentation. Les avantages qui découlent d'un élément déterminant sont renforcés par d'autres ; l'interaction est ici presque plus importante que les éléments déterminants pris isolément.

L'exemple de l'économie suisse

Une étude de 1991 examine la création et le développement de quatorze branches économiques suisses à la lumière de ce modèle. Il a été possible, pour deux tiers environ de ces branches, de retracer l'histoire des avantages concurrentiels internationaux jusqu'au siècle dernier. Les auteurs ont pu tester la pertinence du modèle et constater à cette occasion que la naissance et le développement de ces branches s'expliquent assez bien selon ses critères.



...Comparativement à des pays comme la Suède, le Luxembourg ou l'Autriche, la Suisse est compétitive sur le plan international dans un beaucoup plus grand nombre de branches...

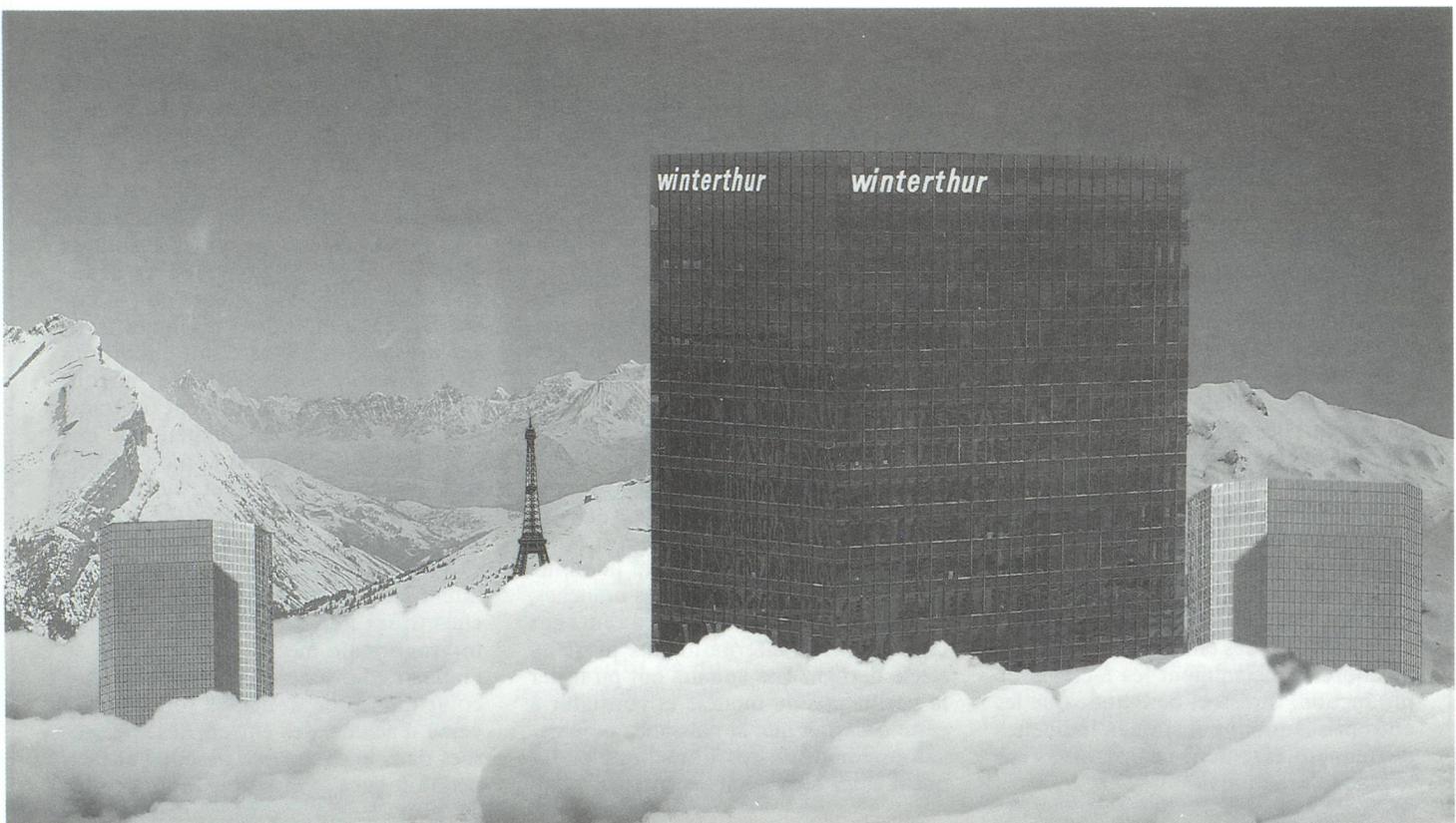
En ce qui concerne les facteurs, l'absence de matières premières a déjà obligé diverses branches au siècle dernier à former du personnel spécialisé et à se doter d'un capital humain de niveau élevé. Les caractéristiques de la demande intérieure ont eu jusqu'à ce jour des répercussions sur les avantages concurrentiels de nombreuses branches. Les entreprises suisses de l'industrie des colorants et des machines textiles présentent aujourd'hui encore un degré élevé de compétitivité, surtout dans les produits qui utilisent ou transforment le coton. La compétitivité des banques suisses dans la gestion de fortune des particuliers tient, outre le secret bancaire, à la demande de possibilités de placements relativement sûres exigée par les Suisses. En outre, il est intéressant de noter que diverses branches tirent leur profit d'une demande internationale mobile : c'est le cas de l'industrie horlogère et de celle du chocolat qui alimentent des touristes en veine d'achats, des entreprises spécialisées dans le commerce mondial et l'expédition qui s'internationalisent de plus en plus. Enfin, de nombreux effets d'entraînement sont apparus du fait des relations entre les branches apparentées et les fournisseurs. C'est le cas notamment entre l'industrie des colorants et l'industrie pharmaceutique.

L'ATTRAIT RELATIF DES NATIONS

Une entreprise doit choisir comme siège principal un pays dans lequel elle possède plusieurs atouts déterminants. Si tous les autres éléments déterminants sont positifs, il est possible de compenser l'inconvénient que présente l'un d'eux par des stratégies de site appropriées. En outre, il est judicieux de choisir un site principal pour chaque segment de produit, parce que les innovations ne résultent que d'interactions positives dans le système des éléments déterminants.

L'attractivité relative d'un pays quant aux facteurs de production mobiles sur le plan international se définit comme suit : un site peut être considéré comme intéressant dans certaines branches pour des entreprises orientées vers les exportations et les entreprises multinationales ainsi que pour le personnel mobile à l'échelle internationale s'il dispose d'une demande intérieure relati-

Avec un assureur à la hauteur on peut voir plus loin



CIA

Voir plus loin est depuis longtemps déjà une réalité pour Winterthur. L'expérience acquise sur de nombreux marchés internationaux fait de Winterthur un Groupe d'Assurance Européen de tout premier plan, organisé autour d'implantations authentiques et fortement intégrées à l'économie locale.

Vous donner les moyens de voir plus loin, plus large, plus clair, telle est l'ambition commune de tous nos collaborateurs et conseillers dont le professionnalisme a fait la réputation de Winterthur.

Du simple particulier à l'entreprise multinationale, la qualité de nos produits et de nos services s'inscrit dans la plus pure tradition d'excellence et de rigueur suisses, toujours au plus haut de l'assurance.

winterthur

Aucune compagnie ne vous parle avec une telle assurance

Winterthur-société suisse d'assurances - Tour Winterthur - Cedex 18 - 92085 Paris la Défense - Tél. (1) 49.03.87.87

vement exigeante, s'il a déjà à son actif des facteurs de production de progrès et très spécialisés ainsi que des entreprises compétitives sur le plan international parmi les branches apparentées et les fournisseurs. Mais des facteurs externes peuvent aussi influencer l'attractivité relative d'un pays : c'est notamment le cas des obstacles tarifaires et non tarifaires présents à l'étranger.

LA COMPÉTITIVITÉ DE LA SUISSE AUJOURD'HUI

Les avantages concurrentiels dans le statu quo

Les entreprises suisses occupent dans de nombreuses branches de fortes positions internationales. Les segments suivants appartiennent à cette catégorie dans le secteur industriel : produits chimiques, colorants, produits pharmaceutiques, installations de production (machines textiles et d'emballage), machines-outils, mécanique de précision, instruments optiques et appareils de mesure. Dans le secteur des services, la Suisse détient des parts importantes du marché mondial dans les domaines de la banque (notamment la gestion de fortune et les opérations d'émission, le

commerce des devises et de l'or), des assurances (réassurance et secteur non-vie) ainsi que du commerce mondial et de l'expédition. Elle détient aussi de très bonnes positions sur le marché de nombreux biens de consommation de luxe (montres, chocolat, chaussures, aliments pour bébés).

Comparativement à des pays comme la Suède, le Luxembourg ou l'Autriche, la Suisse est compétitive sur le plan international dans un beaucoup plus grand nombre de branches. Elle l'est aussi bien dans le secteur industriel que dans celui des services ; les entreprises allemandes par exemple occupent certes des positions analogues dans l'industrie, mais elles viennent assez loin derrière dans le secteur des services. Dans tous les domaines cités, les avantages concurrentiels internationaux de la Suisse se concentrent sur des produits et services spécialisés.

Les problèmes de politique économique

La politique économique influence depuis toujours le mode d'action des éléments déterminants. Or récemment, on a pu constater une évolution qui est allée de l'action positive à des effets

neutres, puis négatifs sur les avantages concurrentiels. Ces incidences sont encore accentuées par une évolution inverse dans d'autres pays (déréglementations). Ainsi l'attrait de la Suisse est menacé de deux côtés.

a) Conditions des facteurs : il existe dans le domaine des facteurs de production de nombreux types d'interventions de l'Etat qui se traduisent par une discrimination de certaines branches économiques ou de facteurs de production. Il convient de ranger dans cette catégorie les rigidités de la politique des hautes écoles et de la recherche ainsi que celles du deuxième pilier et divers impôts frappant les transactions sur les capitaux de même que les investissements. Quant à la politique suisse à l'égard des étrangers, cela fait des décennies qu'elle va à contre-courant des avantages concurrentiels de la Suisse. Les restrictions imposées à l'immigration traditionnelle d'étrangers souhaitant travailler ont certes favorisé la mise au point de technologies à faible emploi de main-d'œuvre, mais en même temps, le mécanisme d'attribution des contingents allant au-delà du statut de saisonnier a développé l'immigration de personnel non qualifié, bon marché.

b) Conditions de la demande : indépendamment des nombreuses prescriptions qui restreignent artificiellement la diversité de la demande, l'Etat met l'accent sur la demande intérieure, notamment en matière de réglementation des produits (aspect sécurité) et d'achats publics. La plupart du temps, les effets négatifs ne proviennent pas tant des interventions elles-mêmes que des phénomènes de cartellisation qu'elles produisent.

c) Branches apparentées et fournisseurs : les infrastructures publiques ont beaucoup de peine à s'adapter aux besoins de la demande ; en comparaison internationale, le réseau de chemins de fer est vieux et surchargé. Pour ce qui est des conditions de démarrage offertes aux nouvelles entreprises, la Suisse n'apparaît pas particulièrement progressiste par rapport aux autres pays. Les interventions suivantes de l'Etat exercent notamment un effet négatif sur la création et le développement de nouvelles entreprises assumant des risques élevés : la double imposition rend plus difficile l'acquisition de capital-



...L'agriculture suisse est sans doute l'exemple le plus patent de protectionnisme actif. Les coûts de cette politique pour le consommateur et contribuable du pays sont estimés à quelque 7 milliards de Francs suisses par an...

risque, l'imposition de la valeur de rendement pénalise les entreprises à faible capital et à fort emploi de personnel qui assument des risques importants et épargne les grandes entreprises commerciales qui peuvent se procurer facilement du capital-risque sur le marché des capitaux. En outre, en matière d'autorisations de construire, la bureaucratie semble s'être acquise un pouvoir de décision discrétionnaire.

d) Concurrence : l'agriculture suisse est sans doute l'exemple le plus patent de protectionnisme actif. Les coûts de cette politique pour le consommateur et contribuable du pays sont estimés à quelque 7 milliards de francs suisses par an. Sur ce total, les transferts représentent 75 %, soit un chiffre bien supérieur à celui de l'OCDE (39 %), et aussi à celui de la CE (38 %). Mais tout le secteur des télécommunications et le réseau public des chemins de fer est aussi caractérisé par des monopoles d'Etat dont la gestion est également assurée en grande partie par l'Etat, d'où le caractère restreint de la gamme de produits et de services offerts, le retard constant dans les innovations et les prix élevés. Ce mode d'organisation ne favorise pas le développement d'avantages concurrentiels potentiellement présents. Le protectionnisme passif revêt la forme d'une forte tolérance aux accords de limitation de concurrence des entreprises privées ; la forte densité cartellaire de la Suisse est légendaire.

LES EFFETS DE LA STRATÉGIE DE RAPPROCHEMENT DE LA SUISSE ET DE L'EUROPE : EEE ET CE

Le scénario EEE

a) Conditions des facteurs : l'idée est la libre circulation intégrale à l'intérieur de l'EEE, à l'issue d'une période transitoire de cinq à sept ans. D'ici là, le statut de saisonnier devrait être aboli vis-à-vis des pays de la CE et de l'AELE. En matière de politique de l'environnement, aucune norme d'émission particulière contraignante ne touchera la production des entreprises. Chaque pays a la liberté d'appliquer à l'intérieur des valeurs-limites et/ou des taxes d'immission sur sa production intérieure. Il en va de même des mesures prises dans le domaine du génie génétique et de la biotechnologie.

b) Conditions de la demande : en matière de prescriptions techniques, il faut s'attendre à ce qu'il y ait pour une part une harmonisation des prescriptions nationales et pour l'autre une reconnaissance réciproque. La libéralisation du secteur des marchés publics (y compris les CFF et les PTT) figure également dans le traité de l'EEE.

c) Branches apparentées et fournisseurs : l'adhésion de la Suisse à l'EEE favoriserait les apports positifs de l'extérieur et réduirait les coûts des transactions. La libéralisation des infrastructures publiques serait particulièrement avantageuse. L'harmonisation des conditions d'admission des banques étrangères augmenterait l'offre de capital-risque.

d) Concurrence : bien que l'EEE ne prévoie aucune politique agricole commune, la CE souhaite s'assurer un meilleur accès au marché suisse des denrées alimentaires. Cela aura pour conséquence que la politique agricole suisse devra passer de plus en plus des mesures aux frontières aux paiements directs liés à certaines prestations. Pour ce qui est du protectionnisme passif, la législation suisse sur les abus en matière de cartels serait remplacée par une interdiction généralisée.

Le scénario CE

a) Conditions des facteurs : il est à craindre que dans le scénario CE, la marge de manœuvre de la Suisse en matière de politique à l'égard des étrangers soit encore plus restreinte ; aucune clause de protection ne pourrait plus être invoquée. A plus long terme, il faut s'attendre à une politique commune à l'égard des pays tiers qui fera sans doute tomber définitivement le statut de saisonnier en Suisse. Enfin, il faudrait s'attendre à l'introduction d'impôts sur l'énergie et de taxes d'incitation.

b) Conditions de la demande : le prélèvement autonome de taxes d'incitation deviendrait plus difficile ; mais d'autre part, la Suisse aurait un droit de co-décision dans la définition des nouvelles normes de la CE. En matière d'achats publics, il n'y a guère de différence entre le scénario EEE et le scénario CE.

c) Branches apparentées et fournisseurs : l'adhésion à la CE impliquerait

une déréglementation renforcée dans le secteur des médias. Dans le domaine des télécommunications et des transports (PTT, CFF) aucune différence n'est à signaler par rapport à l'EEE.

c) Concurrence : en ce qui concerne le protectionnisme actif, la grande différence entre les deux scénarios réside dans le régime appliqué à l'agriculture ; dans ce domaine, l'ampleur des adaptations structurelles serait considérable, car les subventions accordées à l'agriculture par le consommateur et le contribuable diminuerait dans une très forte proportion. Au chapitre du protectionnisme passif en revanche, il n'y a guère de différence entre l'adhésion à l'EEE et à la CE. En matière financière, l'adhésion à la CE pourrait se traduire par l'abolition totale des restrictions à la transmission des actions nominatives liées.

APPRECIATION D'ENSEMBLE

L'adhésion de la Suisse aussi bien à l'EEE qu'à la CE modifierait profondément la politique économique suisse. Mais il en résulterait une nette amélioration de l'attrait relatif de la Suisse quant aux facteurs de production à haut rendement et à l'apparition d'avantages concurrentiels (nouveaux) sur le plan international. Les deux options libéraient les forces dynamiques d'innovation du site helvétique, mais elles se traduisent aussi par des adaptations structurelles considérables dans les branches à faible création de valeur. Par rapport au modèle d'avantages concurrentiels développé dans le présent article, il n'y a pas de différence trop marquée entre les répercussions de l'adhésion à l'EEE et à la CE. Le traité de l'EEE présente l'avantage de laisser une plus grande marge de manœuvre dans le domaine décisif des normes en matière d'environnement ainsi que par rapport aux éléments protectionnistes de la politique économique extérieure de la CE qui n'auraient pas à être repris. Ses défauts résident dans le fait qu'il ne touche pas l'agriculture, dans l'absence de droit de co-décision, dans le potentiel discriminatoire qu'il recèle vis-à-vis des exportations suisses ainsi que dans les plus faibles contraintes qu'il impose en matière de politique à l'égard des étrangers. ■